

# ÉNONCÉ ÉCONOMIQUE

de la ministre des Finances et ministre responsable  
des Infrastructures, M<sup>me</sup> Monique Jérôme-Forget

Janvier 2009

DOCUMENT  
EXPLICATIF

**DES ACTIONS  
ADDITIONNELLES  
ET IMMÉDIATES  
POUR SOUTENIR  
L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI**



Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.

ÉNONCÉ ÉCONOMIQUE - Document explicatif

Des actions additionnelles et immédiates pour soutenir l'économie et l'emploi  
Janvier 2009

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
14 janvier 2009

ISBN 978-2-550-54971-0 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-54972-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2009

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>1. DES ACTIONS POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI .....</b>	<b>3</b>
1.1 Les actions additionnelles et immédiates .....	4
1.2 Une injection de 6,9 milliards de dollars de liquidités dans l'économie à partir de 2009.....	5
1.3 Le financement des actions additionnelles et immédiates .....	8
<b>2. DESCRIPTION DES ACTIONS ADDITIONNELLES ANNONCÉES LE     14 JANVIER 2009 .....</b>	<b>9</b>
2.1 Introduction d'un crédit d'impôt remboursable pour la rénovation et l'amélioration résidentielles .....	9
2.2 Hausse du salaire minimum de 0,50 \$ l'heure le 1 <sup>er</sup> mai 2009, pour le porter à 9,00 \$ l'heure.....	11
2.3 Contribution de 1 milliard de dollars à la Société générale de financement du Québec pour investir dans les entreprises québécoises.....	12
2.4 Introduction de nouvelles mesures d'allègement pour les régimes complémentaires de retraite .....	15
2.5 Bonifications du crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise.....	17
2.6 Bonification du <i>Plan québécois des infrastructures</i> à 41,8 milliards de dollars .....	23
<b>3. PERSPECTIVES POUR LE BUDGET 2009-2010.....</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXE 1 : RAPPEL DES RÉDUCTIONS DU FARDEAU FISCAL .....</b>	<b>35</b>
Soutenir la consommation des particuliers.....	35
Soutenir l'investissement des entreprises .....	39
<b>ANNEXE 2 : LE PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2008-2013 .....</b>	<b>43</b>
Tableaux détaillés.....	43
Principaux projets d'investissements .....	45
<b>ANNEXE 3 : RAPPORT SUR LES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES     PUBLIQUES RÉALISÉS EN 2007-2008 .....</b>	<b>49</b>



## INTRODUCTION

### ❑ **Des actions additionnelles et immédiates pour soutenir l'économie et l'emploi**

Dans un contexte de crise financière et de ralentissement de la croissance économique mondiale, le gouvernement entend poursuivre ses initiatives des derniers mois en annonçant des actions additionnelles et immédiates pour soutenir l'économie et l'emploi.

Ces nouvelles mesures visent à stimuler le secteur de la construction et de la rénovation résidentielles, à protéger le pouvoir d'achat des ménages et à accroître les liquidités et les investissements des entreprises. Elles prévoient également la bonification du plan d'investissement en infrastructures. Le gouvernement consacrera 291 millions de dollars additionnels en 2009-2010 au financement de ces nouvelles initiatives.

### ❑ **Une injection de 6,9 milliards de dollars de liquidités dans l'économie à partir de 2009**

Ces nouvelles initiatives prennent effet dès le début de 2009 et viennent appuyer les actions déjà annoncées en novembre et en décembre derniers. De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les entreprises profitent d'une réduction de la taxe sur le capital qui contribue à soutenir leurs investissements.

Toutes ces initiatives visent un seul et même objectif : soutenir l'économie et l'emploi en cette période de ralentissement économique. Ainsi, elles permettront d'injecter 6,9 milliards de dollars de nouvelles liquidités dans l'économie.

Le présent document fait état de ces actions additionnelles et immédiates pour soutenir l'économie et l'emploi, soit :

- les nouvelles mesures en faveur des particuliers et des entreprises;
- la bonification du plan d'investissement du gouvernement en infrastructures.

### ❑ **Lancement des consultations pour le *Budget 2009-2010***

Avec la publication de ce document, le gouvernement enclenche une démarche de consultation dans le cadre de la préparation du *Budget 2009-2010* quant aux orientations à privilégier afin de poursuivre son action pour soutenir l'économie.

Comme il en avait été fait mention dans la dernière mise à jour économique et financière, le gouvernement continuera de suivre de près l'évolution de l'économie et interviendra à nouveau si la situation l'exige.



# 1. DES ACTIONS POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

Un peu plus de deux mois se sont écoulés depuis la publication du document *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, le 4 novembre 2008.

- Le gouvernement avait alors indiqué que la conjoncture économique était incertaine, mais que le Québec demeurerait en bonne position en raison, notamment :
  - du *Plan québécois des infrastructures* comportant des investissements de 37,7 milliards de dollars pour la période allant de 2007 à 2012;
  - de la baisse de 950 millions de dollars de l'impôt des particuliers le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et de l'élimination graduelle de la taxe sur le capital d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2011<sup>1</sup>.
- À cette occasion, de nouvelles mesures adaptées à la conjoncture économique ont été annoncées en faveur des particuliers et des entreprises.

Par ailleurs, les citoyens ont exprimé leurs inquiétudes quant aux conséquences de la crise financière sur l'économie québécoise. Le gouvernement partage leurs préoccupations et entend poursuivre son action pour soutenir l'économie et l'emploi.

## □ Le gouvernement poursuit son action pour soutenir l'économie et l'emploi

Dans le présent document, le gouvernement confirme l'application des mesures annoncées le 4 novembre 2008 et annonce la mise en œuvre immédiate de plusieurs engagements afin :

- de stimuler le secteur de la rénovation domiciliaire;
- de soutenir le revenu et de protéger le pouvoir d'achat des ménages;
- d'augmenter les liquidités et les investissements des entreprises;
- de protéger les caisses de retraite dans les entreprises;
- d'accélérer les investissements dans les infrastructures publiques.

En plus de stimuler l'économie, ces mesures ciblent les secteurs où les effets de la crise se font le plus sentir. Elles auront des retombées économiques importantes pour le bénéfice de l'ensemble de la population.

---

<sup>1</sup> Un rappel des réductions du fardeau fiscal des contribuables introduites au cours des dernières années est présenté à l'annexe 1.

## 1.1 Les actions additionnelles et immédiates

Les nouvelles mesures pour soutenir l'économie et l'emploi, annoncées dans le cadre du présent énoncé économique, sont :

- la mise en place d'un crédit d'impôt remboursable pour la rénovation et l'amélioration résidentielles afin d'appuyer les dépenses des ménages et l'emploi dans ce secteur;
- la hausse du salaire minimum de 0,50 \$ l'heure le 1<sup>er</sup> mai 2009, pour le porter à 9,00 \$ l'heure;
- une contribution de 1 milliard de dollars à la Société générale de financement du Québec (SGF) pour investir dans les entreprises québécoises;
- l'introduction de nouvelles mesures d'allègement pour les régimes complémentaires de retraite, donnant ainsi suite aux recommandations du groupe de travail formé de représentants des milieux syndical et patronal;
- une bonification du crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise pour appuyer l'emploi dans le secteur culturel;
- l'accélération des investissements du gouvernement du Québec dans les infrastructures.

TABLEAU 1

### Impact financier pour le gouvernement des actions additionnelles et immédiates annoncées le 14 janvier 2009

(en millions de dollars)

	<b>2009-2010</b>
<b>1) PARTICULIERS</b>	
Introduction d'un crédit d'impôt remboursable pour la rénovation et l'amélioration résidentielles	– 250
Hausse du salaire minimum de 0,50 \$ l'heure le 1 <sup>er</sup> mai 2009, pour le porter à 9,00 \$ l'heure	—
<b>2) ENTREPRISES</b>	
Contribution de 1 G\$ à la SGF pour investir dans les entreprises québécoises <sup>(1)</sup>	– 31
Introduction de nouvelles mesures d'allègement pour les régimes complémentaires de retraite	—
Bonification du crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise	– 10
<b>3) INFRASTRUCTURES</b>	
Accélération des investissements du gouvernement du Québec dans les infrastructures <sup>(2)</sup>	—
<b>TOTAL</b>	<b>– 291</b>

(1) Impact sur le service de la dette du gouvernement.

(2) Le coût sera financé à même l'objectif de dépenses de programmes.



## 1.2 Une injection de 6,9 milliards de dollars de liquidités dans l'économie à partir de 2009

L'impact des actions additionnelles annoncées le 14 janvier 2009 s'ajoute à celui des mesures annoncées le 4 novembre 2008 et le 19 décembre 2008, ainsi qu'à l'impact de la réduction de la taxe sur le capital du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### □ Le coût des actions pour soutenir l'économie et l'emploi

Pour le gouvernement, le coût de l'ensemble des actions pour soutenir l'économie et l'emploi totalise 1,1 milliard de dollars sur deux ans, soit 184 millions de dollars en 2008-2009 et 883 millions de dollars en 2009-2010.

TABLEAU 2

### Impact financier pour le gouvernement des actions pour soutenir l'économie et l'emploi

(en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	Total sur deux ans
Réduction de la taxe sur le capital le 1 <sup>er</sup> janvier 2009 <sup>(1)</sup>	- 69	- 299	- 368
<i>Le point sur la situation économique et financière du Québec, présenté le 4 novembre 2008<sup>(2)</sup></i>	- 75	- 293	- 368
Mesure annoncée le 19 décembre 2008 <sup>(3)</sup>	- 40	—	- 40
Mesures annoncées le 14 janvier 2009	—	- 291	- 291
<b>TOTAL</b>	<b>- 184</b>	<b>- 883</b>	<b>- 1 067</b>

(1) Selon le calendrier prévu d'élimination de la taxe sur le capital d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

(2) Excluant le coût des propositions québécoises qui nécessitaient une harmonisation avec le régime fiscal fédéral, mais qui n'ont pas été retenues par le gouvernement fédéral.

(3) Correspond à l'impact de la réduction de 25 % des retraits minimums des Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) en 2008.

## ❑ L'impact des actions pour soutenir l'économie et l'emploi

L'ensemble de ces mesures aura un effet positif important sur l'économie québécoise. En effet, à partir de 2009, ces initiatives permettront d'injecter 6,9 milliards de dollars de nouvelles liquidités dans l'économie québécoise.

Cette injection massive de liquidités résulte principalement :

- de l'introduction d'un nouveau crédit d'impôt remboursable pour la rénovation et l'amélioration résidentielles, qui accordera 250 millions de dollars à environ 170 000 ménages;
- de la mise en œuvre du programme *Renfort*, qui permettra d'augmenter de 1 milliard de dollars le financement pour les entreprises;
- de la contribution de 1 milliard de dollars consentie à la SGF, qui permettra d'augmenter et de diversifier l'offre de fonds mis à la disposition des entreprises;
- de la réduction du taux de la taxe sur le capital qui diminuera de près de 300 millions de dollars le fardeau fiscal des entreprises;
- de l'accélération des investissements du gouvernement dans les infrastructures de 4,1 milliards de dollars.

TABLEAU 3

## Impact des actions pour soutenir l'économie et l'emploi

(en millions de dollars)

	Coût pour le gouvernement		Injection de liquidités dans l'économie à partir de 2009	Population touchée
	2008-2009	2009-2010		
<b>1) PARTICULIERS</b>				
<b>Soutenir la rénovation domiciliaire</b>				
Introduction d'un crédit d'impôt remboursable pour la rénovation et l'amélioration résidentielles	—	- 250	<b>250</b>	170 000 ménages
<b>Soutenir le revenu des ménages</b>				
Hausse de 1 500 \$ à 2 000 \$, en 2009, du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite	—	- 24	<b>24</b>	350 000 ménages
Réduction de 25 % des retraits minimums des FERR en 2008	- 40	—	<b>40</b>	100 000 contribuables
<b>Protéger le pouvoir d'achat des ménages</b>				
Hausse du salaire minimum de 0,50 \$ l'heure le 1 <sup>er</sup> mai 2009, pour le porter à 9,00 \$ l'heure	—	—		300 000 travailleurs
Hausse de 1,58 % à 2,36 % du taux d'indexation du régime d'imposition des particuliers pour 2009	- 23	- 136	<b>136</b>	4,3 millions de ménages
Pleine indexation de 2,36 % des prestations d'aide de dernier recours pour 2009, incluant celle des ménages aptes au travail <sup>(1)</sup>	- 8	- 35	<b>35</b>	332 000 ménages
Hausse du Soutien aux enfants et de la Prime au travail	- 3	- 16	<b>16</b>	820 000 ménages
<b>2) ENTREPRISES</b>				
<b>Augmenter les liquidités et les investissements</b>				
Financement additionnel de 1 G\$ pour les entreprises, principalement les PME (programme <i>Renfort</i> )	- 41	- 82	<b>1 000</b>	
Contribution de 1 G\$ à la SGF pour investir dans les entreprises québécoises <sup>(2)</sup>	—	- 31	<b>1 000</b>	
Introduction de nouvelles mesures d'allègement pour les régimes complémentaires de retraite	—	—		
<b>Réduire le fardeau fiscal</b>				
Bonification du crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise	—	- 10	<b>10</b>	
Réduction de la taxe sur le capital le 1 <sup>er</sup> janvier 2009 <sup>(3)</sup>	- 69	- 299	<b>299</b>	
<b>3) ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT EN INFRASTRUCTURES<sup>(4)</sup></b>				
	—	—	<b>4 084</b>	
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>- 184</b>	<b>- 883</b>	<b>6 894</b>	

(1) Correspond à l'impact de la révision du taux d'indexation depuis le budget de mars 2008 et de l'octroi de la pleine indexation aux ménages aptes au travail.

(2) Impact sur le service de la dette du gouvernement.

(3) Selon le calendrier prévu, la taxe sur le capital sera complètement éliminée d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Une autre étape a été franchie avec la baisse du taux de la taxe de 0,36 % à 0,24 % le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Par ailleurs, le coût pour le gouvernement est déjà incorporé dans le cadre financier.

(4) Le coût sera financé à même l'objectif de dépenses de programmes.

### 1.3 Le financement des actions additionnelles et immédiates

Le coût additionnel de 291 millions de dollars en 2009-2010 des mesures annoncées le 14 janvier 2009 sera financé par :

- l'utilisation de la provision pour éventualités de 200 millions de dollars que le gouvernement avait incluse à son cadre financier par mesure de prudence, considérant la détérioration des conditions économiques;
- une augmentation attendue de 91 millions de dollars des bénéfices d'Hydro-Québec.

Par ailleurs, en ce qui concerne le *Plan québécois des infrastructures 2008-2013*, les investissements prévus s'élèveront à 41,8 milliards de dollars, soit 4,1 milliards de dollars de plus que prévu au plan précédent.

- Cette bonification entraînera une hausse des dépenses de 24 millions de dollars en 2008-2009 et de 71 millions de dollars en 2009-2010 qui sera autofinancée à même l'objectif de dépenses de programmes.

Le coût des mesures annoncées en novembre et décembre derniers ainsi que l'impact de la réduction de la taxe sur le capital sont déjà intégrés dans le cadre financier du gouvernement.

TABLEAU 4

#### Financement des mesures annoncées le 14 janvier 2009

(en millions de dollars)

<b>Coût des nouvelles mesures</b>	
Mesures destinées aux particuliers et aux entreprises	- 291
Bonification du <i>Plan québécois des infrastructures</i> de 37,7 G\$ à 41,8 G\$(1)	—
<b>Financement des nouvelles mesures</b>	
Utilisation de la provision pour éventualités	200
Bénéfices additionnels d'Hydro-Québec	91
<b>IMPACT FINANCIER NET DES NOUVELLES MESURES</b>	<b>0</b>

(1) L'impact budgétaire de cette hausse sera financé à même l'objectif de dépenses de programmes.

## **2. DESCRIPTION DES ACTIONS ADDITIONNELLES ANNONCÉES LE 14 JANVIER 2009**

Cette section fournit des informations additionnelles sur les mesures annoncées le 14 janvier 2009. La description des mesures annoncées le 4 novembre 2008 est présentée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec*.

### **2.1 Introduction d'un crédit d'impôt remboursable pour la rénovation et l'amélioration résidentielles**

Il est reconnu que les dépenses des ménages en rénovation et en amélioration résidentielles ont des effets multiplicateurs importants sur l'économie. De plus, en période de ralentissement économique, la croissance de ces dépenses est particulièrement affectée, surtout lorsqu'il s'agit de travaux de grande envergure.

Dans ce contexte, pour soutenir l'industrie de la rénovation domiciliaire, le gouvernement annonce la mise en place d'un crédit d'impôt remboursable temporaire destiné aux particuliers qui feront exécuter par un entrepreneur qualifié des travaux importants de rénovation et d'amélioration résidentielles sur leur résidence principale.

#### **□ Les caractéristiques du crédit d'impôt**

Le crédit d'impôt sera égal à 20 % des dépenses admissibles qui excèdent 7 500 \$, sous réserve d'un crédit d'impôt maximal de 2 500 \$, et il s'appliquera à l'année d'imposition 2009.

Les habitations admissibles comprendront notamment la maison individuelle, le duplex, le triplex, la maison mobile fixée à demeure et le condominium.

Les dépenses admissibles seront celles engagées pour des travaux reconnus d'amélioration et de rénovation résidentielles.

— Le tableau suivant présente une liste des principaux travaux de rénovation et d'amélioration résidentielles qui sont reconnus et non reconnus aux fins du crédit d'impôt.

TABLEAU 5

### Principaux travaux de rénovation et d'amélioration résidentielles reconnus et non reconnus aux fins du crédit d'impôt

Exemples de travaux reconnus	Exemples de travaux non reconnus
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation d'une cuisine, d'une salle de bain, d'une salle d'eau</li> <li>- Finition d'un sous-sol, d'un grenier, d'un garage</li> <li>- Travaux d'agrandissement à une maison construite avant 2009 (ajout à la maison, construction d'une verrière, d'un solarium, d'un balcon)</li> <li>- Remplacement de la plomberie, du système électrique, du système de chauffage, de l'échangeur d'air</li> <li>- Isolation (y compris celle d'un garage)</li> <li>- Remplacement de la toiture, des gouttières et de la cheminée</li> <li>- Remplacement des portes et des fenêtres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux visant exclusivement la réparation (réparation d'une fuite, d'une porte) ou l'entretien (l'application de peinture sur les murs uniquement pour rafraîchir l'appartement)</li> <li>- Installation d'une piscine, d'un sauna, d'un spa</li> <li>- Aménagement paysager, sauf pour la remise en état du terrain lors de travaux reconnus</li> <li>- Érection ou réfection d'une clôture, d'un muret</li> <li>- Construction d'équipement de jeux extérieurs</li> </ul>

#### ☐ Stimuler la rénovation domiciliaire

Le nouveau crédit d'impôt encouragera les ménages à maintenir ou à accroître leurs dépenses prévues de rénovation et d'amélioration résidentielles.

- À titre d'exemple, pour des travaux de rénovation d'une cuisine totalisant 15 000 \$, le crédit d'impôt accordé au ménage sera de 1 500 \$, ce qui représente 10 % du coût total des rénovations.
- Si le coût des travaux est de 20 000 \$, le crédit d'impôt sera de 2 500 \$, soit 12,5 % du coût total des travaux.

TABLEAU 6

#### Valeur du crédit d'impôt selon les dépenses admissibles

Dépenses admissibles (\$)	Crédit d'impôt	
	Montant (\$)	En % des dépenses admissibles
7 500	0	0,0
10 000	500	5,0
15 000	1 500	10,0
20 000	2 500	12,5
40 000	2 500	6,3

Dans l'ensemble, le nouveau crédit d'impôt pour la rénovation et l'amélioration résidentielles permettra d'accorder 250 millions de dollars en 2009-2010 à environ 170 000 ménages québécois, soit 1 470 \$ en moyenne par ménage.

Pour le secteur de la construction, ce crédit d'impôt soutiendra 3 milliards de dollars de travaux de rénovation, contribuera à maintenir les emplois de 25 000 travailleurs et créera 2 000 nouveaux emplois dans ce secteur.

Cette mesure est décrite en détail dans le document *Renseignements additionnels sur les mesures fiscales* déposé à l'Assemblée nationale dans le cadre du présent énoncé économique.

## **2.2 Hausse du salaire minimum de 0,50 \$ l'heure le 1<sup>er</sup> mai 2009, pour le porter à 9,00 \$ l'heure**

Comme il s'y est engagé, le gouvernement augmentera le salaire minimum de 0,50 \$ l'heure le 1<sup>er</sup> mai 2009, pour le porter à 9,00 \$ l'heure.

Cette hausse témoigne de la volonté du gouvernement de maintenir le pouvoir d'achat des travailleurs et d'accroître l'incitation au travail dans le contexte économique actuel. Elle constitue également un moyen de réduire les conséquences de la pénurie de main-d'œuvre pour les entreprises et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

### **□ Un gain important pour les travailleurs**

À compter du 1<sup>er</sup> mai prochain, une personne qui travaille, par exemple, 40 heures par semaine au salaire minimum verra son salaire annuel s'accroître d'environ 1 000 \$, pour une augmentation de près de 6 %.

L'augmentation du pouvoir d'achat qui en découle profitera à environ 300 000 travailleurs et travailleuses évoluant, pour la plupart, dans le secteur des services, soit le commerce de détail, l'hébergement et la restauration.

### **□ Le Québec demeure un chef de file à l'échelle canadienne**

Au cours des dernières années, le salaire minimum au Québec aura fait un bond important, passant de 7,30 \$, au début de 2003, à 9,00 \$ l'heure le 1<sup>er</sup> mai 2009. Cela représente une hausse de 1,70 \$ l'heure ou de 23,3 %. En comparaison, l'indice des prix à la consommation aura augmenté de 12 % au cours de cette période.

Les Québécois travaillant au salaire minimum ont le pouvoir d'achat le plus élevé au Canada. En effet, ils profitent à la fois d'un salaire minimum parmi les plus élevés au Canada, d'une fiscalité avantageuse et d'un coût de la vie inférieur à la moyenne canadienne.

## 2.3 Contribution de 1 milliard de dollars à la Société générale de financement du Québec pour investir dans les entreprises québécoises

La crise financière qui sévit sur le plan international nuit aux entreprises québécoises de plusieurs manières, notamment, en limitant le financement disponible pour leurs activités courantes. La situation économique actuelle a également pour effet de limiter l'accès des entreprises aux nouveaux capitaux nécessaires à la réalisation de leurs projets d'investissement, ce qui paralyse certains grands projets qui pourraient être entrepris pour stimuler l'économie québécoise.

### □ Mise en œuvre du programme *Renfort*

Le 4 novembre 2008, le gouvernement a annoncé la mise en œuvre du programme *Renfort* qui permettra d'offrir jusqu'à 1 milliard de dollars de financement additionnel aux entreprises. Administré par Investissement Québec, ce programme permettra d'offrir de l'aide sous forme de prêt ou de garantie de prêt aux entreprises, principalement aux PME. Les modalités de ce nouveau programme ont été dévoilées le 17 décembre 2008 par le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

### □ Stimuler les investissements des entreprises

Dans le contexte actuel, le gouvernement doit utiliser tous les leviers dont il dispose pour soutenir l'économie et stimuler l'investissement, notamment pour la réalisation de grands projets au Québec.

Ainsi, en plus du programme *Renfort*, le gouvernement accordera à la Société générale de financement du Québec (SGF) une contribution de 1 milliard de dollars sur deux ans, soit en 2009 et en 2010, pour qu'elle augmente le nombre de ses interventions dans les entreprises québécoises.

Cette contribution de 1 milliard de dollars permettra à la SGF :

- d'intensifier ses interventions dans le cadre de son programme régulier d'investissement;
- d'intervenir plus spécifiquement pour appuyer les entreprises affectées par la crise financière.

Avec le programme *Renfort* et la contribution de 1 milliard de dollars à la SGF, les interventions du gouvernement permettront d'injecter 2 milliards de dollars pour augmenter et diversifier l'offre de fonds à la disposition des entreprises.



■ **Intensifier les interventions de la SGF dans le cadre de son programme régulier d'investissement**

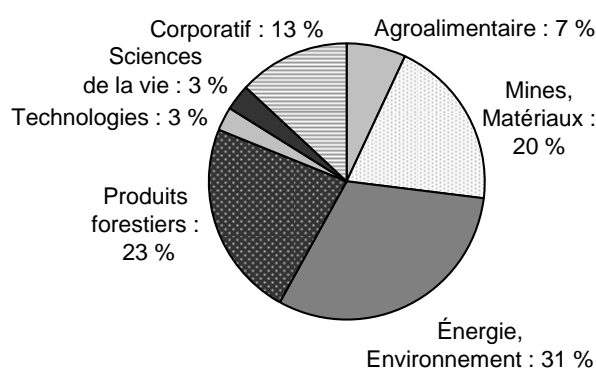
Dans le cadre de son mandat actuel, la SGF, dont l'actif atteignait 2,4 milliards de dollars en 2007, contribue au développement d'entreprises au Québec au moyen d'investissements en capital de développement, et ce, conformément aux orientations du gouvernement du Québec en matière économique.

- La SGF investit plus de 200 millions de dollars annuellement dans des entreprises rentables présentant un bon potentiel de croissance. Les projets d'investissement sont de grande envergure et exigent une mise de fonds minimale de 5 millions de dollars, équivalant à une prise de participation au capital-actions de 20 % à 49 %.
- La SGF concentre ses interventions dans les secteurs de l'agroalimentaire, des mines, des matériaux, de l'énergie, de l'environnement, des produits forestiers, des sciences de la vie et des technologies de l'information et des communications.

Ces investissements sont importants pour assurer le développement économique du Québec et pour soutenir les entreprises, particulièrement dans le contexte économique actuel. C'est pourquoi la SGF disposera de fonds additionnels pour intensifier ses interventions dans le cadre de son programme régulier d'investissement.

GRAPHIQUE 1

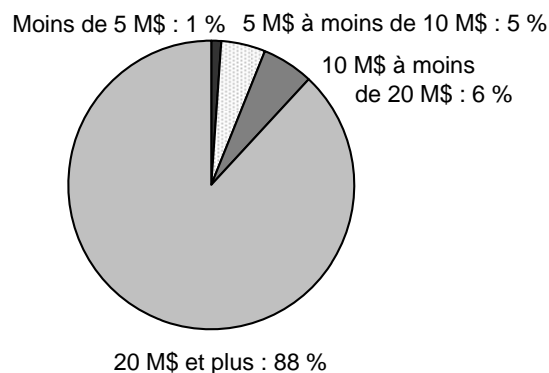
**Répartition du portefeuille de la SGF selon le secteur d'activité**  
(au 31 décembre 2007)



Source : Société générale de financement du Québec, *Rapport annuel 2007*.

GRAPHIQUE 2

**Répartition du portefeuille de la SGF selon la taille des participations**  
(au 31 décembre 2007)



Source : Société générale de financement du Québec, *Rapport annuel 2007*.

## ■ Des solutions supplémentaires pour faire face à la crise financière

En cette période de crise financière et de ralentissement économique, le gouvernement doit faire davantage pour appuyer les entreprises particulièrement touchées par la conjoncture actuelle et qui éprouvent des difficultés à trouver du financement ou de nouveaux capitaux.

Pour appuyer les entreprises, il faut être en mesure d'offrir des outils de financement variés et flexibles. Dans ce contexte, la SGF élargira son action en offrant des solutions supplémentaires aux entreprises.

- Ainsi, en plus des prises de participation au capital-actions ordinaire des entreprises, la SGF offrira du financement sous forme de capital-actions privilégié ainsi que sous forme de quasi-équité pour des besoins de financement de plus de 10 millions de dollars.
- De plus, la SGF agira occasionnellement comme prêteur dans des cas particuliers, lorsque la situation l'exige et que les besoins de financement seront d'au moins 50 millions de dollars.

En complémentarité avec le programme *Renfort*, les interventions de la SGF cibleront les moyennes et grandes entreprises québécoises offrant un bon potentiel de rentabilité.

Les entreprises de tous les secteurs d'activités, sauf l'agriculture primaire, l'immobilier, la vente au détail et les services financiers, pourront compter sur le soutien de la SGF pour leurs besoins de financement.

## 2.4 Introduction de nouvelles mesures d'allégement pour les régimes complémentaires de retraite

Le 4 novembre 2008, le gouvernement a annoncé son intention d'offrir des allègements aux entreprises relativement au financement de leur régime de retraite, en tenant compte de l'intérêt des travailleurs et des retraités. À cette occasion, les mesures suivantes ont été annoncées, soit :

- la création d'un groupe de travail ayant pour mandat de proposer au gouvernement des moyens d'atténuer les effets négatifs de la crise financière sur les régimes complémentaires de retraite;
- l'application de normes particulières, pouvant prendre effet rétroactivement au 31 décembre de l'année précédente, pour les régimes de retraite qui font face à des difficultés financières majeures;
- la mise en application, rétroactivement au 31 décembre 2008, des normes actuarielles que l'Institut canadien des actuaires projette de mettre en vigueur en 2009, à condition qu'elles aient pour effet de réduire les déficits des régimes de retraite.

### □ Le groupe de travail sur la crise financière et les régimes complémentaires de retraite

La priorité du gouvernement a été la création du groupe de travail afin de tout mettre en œuvre pour trouver rapidement des solutions qui font consensus au sein de ce groupe de travail.

- Le groupe de travail est composé de représentants de la Confédération des syndicats nationaux, de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, du Conseil du patronat du Québec, de la Fédération des chambres de commerce du Québec et de la Régie des rentes du Québec.
- Ce groupe de travail poursuit deux objectifs, soit :
  - réduire, pour les entreprises, le fardeau des cotisations qui seront requises en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, en raison de la chute des rendements des marchés financiers en 2008;
  - faire en sorte que les mesures proposées n'affectent pas la sécurité des prestations des participants et des retraités aux régimes de retraite.

En décembre dernier, le groupe de travail en est venu à un consensus pour proposer au gouvernement cinq mesures d'allégement pour les régimes de retraite. Elles s'appliqueraient pour une durée de trois ans à compter du 31 décembre 2008.

## ❑ Les cinq mesures d'allégement proposées par le groupe de travail

- 1) *Application, au 31 décembre 2008, des nouvelles normes que l'Institut canadien des actuaires doit mettre en vigueur en 2009.*
  - Ces nouvelles normes devraient permettre la réduction de la valeur des engagements (passif) des régimes de retraite de 3 % à 5 % en moyenne.
- 2) *Consolidation des déficits de solvabilité.*
  - Cette mesure permettrait de ramener l'ensemble des déficits, nouveaux et existants au moment de l'évaluation actuarielle, à un seul déficit, réduisant ainsi la cotisation exigée.
- 3) *Allongement de la période d'amortissement du déficit de solvabilité de cinq ans à dix ans.*
- 4) *Lissage de l'actif du régime sur une période de cinq ans.*
  - Dans le contexte actuel, cette mesure aurait pour effet d'augmenter l'actif pris en compte à la date de l'évaluation actuarielle, ce qui réduirait le déficit du régime.
- 5) *Sécurisation des rentes des retraités lors de la terminaison d'un régime de retraite en raison de la faillite de l'employeur et de son incapacité à payer le déficit.*
  - Pour appliquer cette mesure de protection pour les retraités, la Régie des rentes du Québec :
    - offrirait aux retraités la possibilité de prendre en charge la gestion de leurs actifs et le paiement de leurs rentes plutôt que de procéder à l'achat de leurs rentes auprès d'un assureur;
    - gèrerait ces actifs selon une politique de placement « prudente » visant à bonifier le niveau de la rente des retraités;
    - assurerait aux retraités le niveau de la rente constaté lors de la prise en charge de leurs actifs;
    - mettrait fin à la gestion des actifs des retraités au moment opportun.

L'application des quatre premières mesures ne doit pas avoir pour effet de réduire le niveau de cotisations exigées à un niveau inférieur à ce qu'il aurait été sans la crise financière.

## **□ Dépôt à l'Assemblée nationale d'un projet de loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite**

Tel qu'annoncé le 17 décembre 2008 par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le gouvernement accueille favorablement les recommandations du groupe de travail. Dans le contexte actuel, il prendra tous les moyens nécessaires pour que ces mesures d'allégement entrent en vigueur le plus rapidement possible.

À cette fin, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale déposera, à l'Assemblée nationale, un projet de loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. Ce projet de loi permettra la mise en place de l'ensemble des mesures d'allégement proposées le 17 décembre 2008.

## **2.5 Bonifications du crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise**

Afin d'appuyer le développement économique du Québec et de promouvoir son identité culturelle, le gouvernement accorde un soutien financier spécifique aux entreprises culturelles œuvrant sur son territoire, et ce, par l'intermédiaire de plusieurs crédits d'impôt remboursables ou de programmes budgétaires.

En particulier, un crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle soutient la production de films et d'émissions de télévision par des entreprises québécoises.

— Ce crédit d'impôt apporte un soutien financier d'environ 100 millions de dollars annuellement à plus de 450 productions cinématographiques ou télévisuelles.

Avec un volume annuel de production privée de plus de 800 millions de dollars, cette industrie entraîne des retombées économiques considérables pour le Québec, notamment en soutenant 32 000 emplois directs et indirects.

## **□ Le crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise**

Au Québec, le crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle, lequel s'applique sur les dépenses de main-d'œuvre, comporte deux taux de base, selon le type de production.

Ainsi, un taux de base de 39,375 % s'applique à certaines productions, dont les longs métrages de langue française, les émissions jeunesse de langue française, les documentaires uniques de langue française et les films en format géant, peu importe la langue.

Pour toute autre production admissible, telles les séries télévisuelles, le taux de base est de 29,1667 %.

Des bonifications du taux de base sont accordées pour certaines productions.

- Une bonification de 10,2083 % est accordée pour les effets spéciaux, l'animation numérique et le tournage de scènes devant écran chromatique.
- Une bonification pour production régionale de 9,1875 % vise les producteurs situés à l'extérieur de la région de Montréal qui réalisent une production de format géant ou une production admissible à la bonification de langue française. Cette bonification peut atteindre 19,3958 % pour les autres productions.

Enfin, peu importe les bonifications applicables, le taux du crédit d'impôt relatif à une production ne peut jamais, au total, excéder 48,5625 % à l'égard d'une même dépense de main-d'œuvre.

## **❑ Deux enjeux importants pour l'industrie cinématographique et télévisuelle québécoise**

L'industrie cinématographique et télévisuelle québécoise est confrontée à deux enjeux d'importance, soit la conjoncture économique difficile et l'intensification de la concurrence fiscale entre les provinces pour attirer les productions.

### **1) Le maintien des emplois malgré la conjoncture économique difficile**

L'industrie est particulièrement affectée par la conjoncture économique actuelle qui menace les emplois de milliers d'artistes et d'artisans en raison, notamment, de la baisse du nombre de productions québécoises et étrangères.

### **2) La compétitivité fiscale à l'échelle canadienne**

Au fil des années, le régime fiscal québécois applicable à l'industrie cinématographique et télévisuelle a toujours été très concurrentiel par rapport à ceux des autres provinces canadiennes. Or, récemment, certaines provinces ont majoré le taux de leur crédit d'impôt pour les productions cinématographiques et télévisuelles.

Par exemple, en Ontario et en Colombie-Britannique, le taux de base du crédit d'impôt a été porté à 35 % au début de 2008, soit près de 6 points de plus que le taux le plus bas au Québec.

De plus, l'écart est considérable pour certaines productions tournées à Montréal, particulièrement pour celles qui ne bénéficient d'aucune bonification du crédit d'impôt ou ne reçoivent aucune aide financière d'un organisme public.

- Dans certains cas, le taux du crédit d'impôt québécois est de 29,1667 %, alors que pour un tournage à Ottawa, située à environ 200 km de Montréal, le taux du crédit d'impôt serait de 45 %<sup>2</sup>.
- Or, la concurrence entre les provinces est intense, car les producteurs sont en mesure de tourner à peu près partout au Canada. Le niveau de l'aide fiscale est donc un déterminant important pour le choix du lieu de tournage. Pour cette raison, l'aide fiscale doit demeurer concurrentielle pour éviter que les producteurs ne soient incités à tourner à l'extérieur du Québec.

Pour le Québec, cela a pour conséquences de fragiliser l'industrie, d'entraîner des pertes d'emplois et de menacer le maintien d'une expertise québécoise reconnue à l'échelle mondiale.

### **❑ Quatre nouvelles mesures pour renforcer la compétitivité de l'industrie cinématographique et télévisuelle québécoise**

Afin de stimuler la production cinématographique et télévisuelle au Québec, le gouvernement annonce la mise en œuvre immédiate des quatre mesures suivantes :

- hausse des taux de base de 29,1667 % et de 39,375 % à 35 % et à 45 % respectivement;
- introduction d'une bonification de 10 % pour certains types de productions, à la condition qu'elles ne fassent pas l'objet d'une aide financière accordée par un organisme public;
  - l'aide financière publique comprend, par exemple, certaines subventions reçues de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), de Téléfilm Canada et du Fonds canadien de la télévision;
  - cette bonification s'applique à un long métrage de fiction d'une durée minimale de 75 minutes et à certains documentaires uniques;
- élimination du plafond de 2 187 500 \$ du montant maximal du crédit d'impôt pouvant être réclamé, par film ou par série télévisuelle;
- hausse du taux maximal du crédit d'impôt québécois de 48,5625 % à 65 %.

Grâce à ces quatre mesures, le Québec est maintenant mieux positionné pour attirer les productions destinées aux marchés situés hors du Québec, retenir davantage de productions au Québec et favoriser le tournage de productions de plus grande envergure.

---

<sup>2</sup> Cet écart est dû au fait qu'en Ontario, tous les producteurs qui tournent à l'extérieur de Toronto profitent d'une bonification régionale de 10 %, en plus du taux de base de 35 %.

Le tableau suivant illustre l'impact de ces changements sur la valeur de l'aide fiscale réclamée par une entreprise effectuant une production de 1 million de dollars financée par des fonds privés. Cette illustration compare le régime fiscal ontarien tel qu'applicable à Ottawa et le régime fiscal québécois tel qu'applicable à Montréal.

— Les modifications apportées au régime fiscal permettront aux entreprises du Québec d'être compétitives par rapport aux entreprises de l'Ontario.

TABEAU 7

**Illustration de l'impact des bonifications pour une production de 1 million de dollars ne bénéficiant d'aucune aide financière publique**  
(en dollars)

	Montréal		Ottawa
	Avant	Après	
<b>PRODUCTION</b>			
Valeur de la production	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Salaires versés admissibles <sup>(1)</sup>	500 000	500 000	500 000
<b>AIDE GOUVERNEMENTALE</b>			
Crédit d'impôt de l'Ontario <sup>(2)</sup>			225 000
Crédit d'impôt du Québec			
▪ Taux de base (29,1667 %)	146 000	—	
▪ Taux de base majoré (35 %)	—	175 000	
▪ Bonification de 10 % pour production sans aide financière publique	—	50 000	
Crédit d'impôt fédéral <sup>(3)</sup>	128 000	116 250	116 250
<b>Total – Aide gouvernementale</b>	<b>274 000</b>	<b>341 250</b>	<b>341 250</b>
<b>– En pourcentage de la valeur de la production</b>	<b>27,4</b>	<b>34,1</b>	<b>34,1</b>

(1) Les dépenses de main-d'œuvre admissibles à l'aide fiscale représentent 50 % de la valeur de la production.

(2) Le calcul a été effectué en tenant compte d'un taux de 45 % (taux de base de 35 % et bonification régionale ontarienne de 10 %).

(3) Le taux du crédit d'impôt fédéral est de 25 %.



Par ailleurs, les modifications apportées au régime fiscal profiteront à l'ensemble des productions, nonobstant leur source de financement. Ainsi, comme l'illustre le tableau suivant, une production de 1 million de dollars qui bénéficie de subventions totalisant 20 % de la valeur de la production profitera d'une aide fiscale et budgétaire supérieure.

TABLEAU 8

**Illustration de l'impact des bonifications pour une production de 1 million de dollars, dont 20 % du financement est public**

(en dollars)

	Montréal		Ottawa
	Avant	Après	
<b>PRODUCTION</b>			
Valeur de la production	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Salaires versés admissibles <sup>(1)</sup>	500 000	500 000	500 000
<b>AIDE GOUVERNEMENTALE</b>			
Financement public	200 000	200 000	200 000
Crédit d'impôt de l'Ontario <sup>(2)</sup>			180 000
Crédit d'impôt du Québec			
▪ Taux de base (29,1667 %)	146 000	—	
▪ Taux de base majoré (35 %)	—	175 000	
▪ Bonification de 10 % pour production sans aide financière publique	—	—	
Crédit d'impôt fédéral <sup>(3)</sup>	98 000	94 000	93 000
<b>Total - Aide gouvernementale</b>	<b>444 000</b>	<b>469 000</b>	<b>473 000</b>
<b>- En pourcentage de la valeur de la production</b>	<b>44,4</b>	<b>46,9</b>	<b>47,3</b>

(1) Les dépenses de main-d'œuvre admissibles à l'aide fiscale représentent 50 % de la valeur de la production.

(2) Le calcul a été effectué en tenant compte d'un taux de 45 % (taux de base de 35 % et bonification régionale ontarienne de 10 %).

(3) Le taux du crédit d'impôt fédéral est de 25 %.

Le tableau suivant présente la nouvelle grille de taux du crédit d'impôt du Québec en tenant compte des diverses bonifications disponibles.

TABLEAU 9

**Principaux paramètres du crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise après bonifications**

(en pourcentage)

	Taux du crédit d'impôt							Taux effectif <sup>(3)</sup>	
	Taux de base	Bonification effets spéciaux et animation informatiques	Bonification production régionale	Bonification sans aide financière publique <sup>(1)</sup>	Taux maximal	Plafond des dépenses de main-d'œuvre			
	(en % des dépenses de main-d'œuvre)						(en % des coûts de production)	Minimal	Maximal
Long métrage, court et moyen métrages, documentaire unique et émissions jeunesse, de langue française	45	s.o.	10	10	65	50	22,5	32,5 <sup>(4)</sup>	
Format géant	45	s.o.	10	10	65	50	22,5	32,5 <sup>(4)</sup>	
Autres productions	35	10	20	10	65 <sup>(2)</sup>	50	17,5	32,5 <sup>(5)</sup>	

(1) Cette bonification s'applique à une production cinématographique ou télévisuelle québécoise qui est un long métrage de fiction ou un documentaire unique ne faisant l'objet d'aucune aide financière accordée par un organisme public.

(2) Lorsqu'une partie ou la totalité des dépenses de main-d'œuvre donne droit à plus d'une bonification, le total ne peut excéder 65 %.

(3) Le taux effectif s'obtient en multipliant le taux du crédit d'impôt, exprimé en fonction des dépenses de main-d'œuvre, par le taux du plafond, exprimé en fonction des coûts de production.

(4) Pour déterminer l'aide maximale, on suppose que les dépenses de main-d'œuvre qui donnent droit au taux de base donnent également droit aux taux supplémentaires pour production régionale et pour la bonification sans aide financière publique.

(5) Pour déterminer l'aide maximale, on suppose que les dépenses de main-d'œuvre qui donnent droit au taux de base donnent également droit au taux supplémentaire pour production régionale et, selon le cas, aux taux supplémentaires pour la réalisation d'effets spéciaux et d'animation informatiques ou pour la bonification sans aide financière publique.

Ces modifications sont décrites en détail dans le document *Renseignements additionnels sur les mesures fiscales* déposé à l'Assemblée nationale dans le cadre du présent énoncé économique.

## 2.6 Bonification du *Plan québécois des infrastructures* à 41,8 milliards de dollars

En octobre 2007, le gouvernement a annoncé le *Plan québécois des infrastructures* comportant des investissements de 37,7 milliards de dollars au cours de la période 2007-2012 en tenant compte d'un montant de 7,6 milliards de dollars pour le parachèvement de projets amorcés avant 2007. Il s'agit de la première phase d'un immense chantier visant, sur un horizon de 15 ans, à renouveler l'ensemble des infrastructures publiques.

Conformément aux dispositions de la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques, adoptée en décembre 2007, le gouvernement dépose la mise à jour du plan. Ainsi, les investissements s'élèveront à 41,8 milliards de dollars pour la période 2008-2013, ce qui représente une bonification de plus de 10 %, soit 4,1 milliards de dollars de plus qu'au plan précédent<sup>3</sup>.

Le gouvernement dépose également en annexe 3 de ce document, le rapport annuel de l'utilisation du budget d'investissement pour l'année financière 2007-2008, tel que prévu à la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques.

En ajoutant la contribution de 4,6 milliards de dollars du gouvernement fédéral, à la suite notamment de la signature de l'*Entente Canada-Québec sur l'infrastructure*, le 3 septembre dernier, et des investissements de 4,2 milliards de dollars des municipalités, ce sont plus de 50 milliards de dollars qui seront injectés dans l'économie pour le renouvellement des infrastructures publiques.

TABLEAU 10

### Investissements dans les infrastructures

(en milliards de dollars)

<i>Plan québécois des infrastructures 2007-2012</i> annoncé le 11 octobre 2007	37,7
- Intensification des investissements publics pour contrer le ralentissement de l'économie	4,1
<b>PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2008-2013</b>	<b>41,8</b>
Contribution des partenaires dans les projets prévus au <i>Plan québécois des infrastructures</i>	
- Part du gouvernement fédéral à la suite notamment de l' <i>Entente Canada-Québec sur l'infrastructure</i>	4,6
- Part des municipalités	4,2
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS 2008-2013</b>	<b>50,6</b>

<sup>3</sup> Voir annexe 2 : tableau détaillé du *Plan québécois des infrastructures 2008-2013*.

En lançant le *Plan québécois des infrastructures* en octobre 2007, le gouvernement a posé un geste pour la prospérité à moyen et à long terme du Québec.

- Les infrastructures de transports sont indispensables au déplacement des marchandises et des personnes. Elles facilitent les échanges commerciaux entre les régions du Québec et avec nos partenaires économiques.
- Les infrastructures municipales, comme celles relatives à l'assainissement et au traitement de l'eau, sont essentielles à la santé, à la qualité de vie des individus et au fonctionnement des entreprises. Pour ces dernières, elles représentent un facteur important de localisation.
- Les infrastructures en santé sont essentielles pour le bien-être et la santé de la population et concourent à créer un avantage compétitif pour le Québec.
- Les infrastructures en éducation contribuent au développement de la collectivité. Plus précisément, elles appuient la formation des travailleurs, la recherche et l'innovation, des déterminants importants de la productivité.

En plus de maintenir, d'améliorer et d'accroître la quantité et la qualité des infrastructures publiques, les investissements ont des effets d'entraînement importants puisqu'ils favorisent l'investissement privé, la productivité, les salaires des travailleurs et, généralement, l'éclosion de nouvelles technologies.

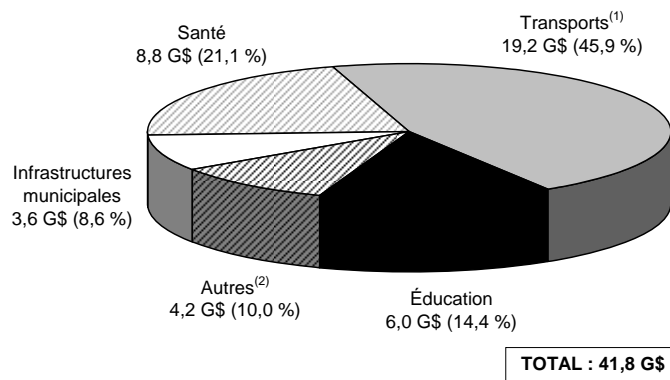
## □ Des investissements majeurs dans tous les secteurs

Les investissements de près de 42 milliards de dollars permettront de favoriser le maintien et l'amélioration des infrastructures publiques dans tous les secteurs. Des projets majeurs sont déjà démarrés ou débiteront sous peu (voir la liste des principaux projets à l'annexe 2).

### GRAPHIQUE 3

#### Investissements du gouvernement du Québec par secteur d'intervention (en milliards de dollars et en pourcentage)

---



---

(1) Incluant le réseau routier (16,2 G\$), le transport en commun (2,6 G\$) et les infrastructures maritimes (0,4 G\$).

(2) Incluant les équipements culturels, les logements publics, les infrastructures de recherche, les palais de justice et les établissements de sécurité publique.

## □ Intensification importante des investissements du gouvernement au cours des trois prochaines années

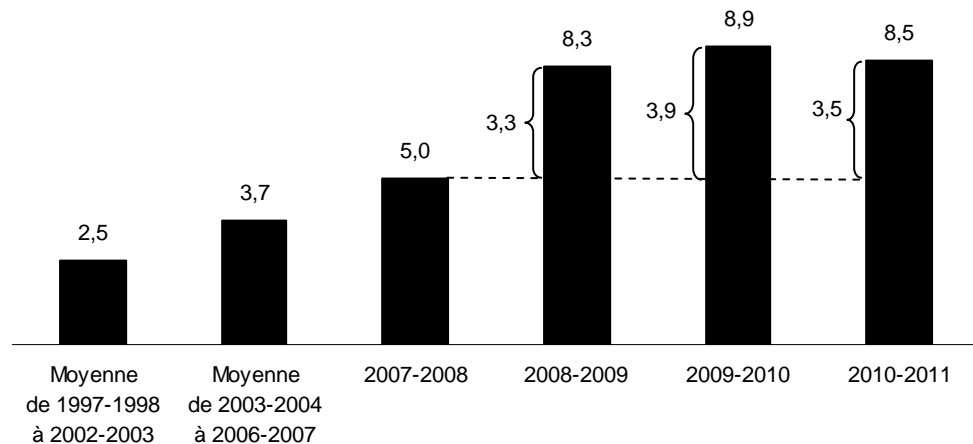
Les investissements dans les infrastructures publiques constituent un puissant moteur économique créant et soutenant des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec. Des infrastructures de qualité contribuent à la croissance et à la prospérité du Québec et elles garantissent aux générations futures une économie moderne et créatrice de richesse.

En 2008-2009 et en 2009-2010, les investissements s'élèveront respectivement à 8,3 milliards de dollars et à 8,9 milliards de dollars, soit plus du triple des investissements annuels moyens réalisés pendant la période allant de 1997-1998 à 2002-2003. En 2010-2011, les investissements seront de 8,5 milliards de dollars.

Comparativement à 2007-2008, le gouvernement injecte 3,3 milliards de dollars d'investissements de plus cette année, 3,9 milliards de dollars de plus en 2009-2010 et 3,5 milliards de dollars de plus en 2010-2011.

### GRAPHIQUE 4

**Évolution des investissements du gouvernement du Québec<sup>(1)</sup>**  
(en milliards de dollars)



(1) Excluant les investissements réalisés par les ministères et les organismes budgétaires ainsi que par les fonds spéciaux, à l'exception du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

## □ Des investissements d'Hydro-Québec pour une énergie propre

Le développement de l'énergie hydraulique a constitué un puissant outil de développement économique pour le Québec depuis plus de 50 ans. Encore aujourd'hui, le Québec dispose de grands potentiels d'énergies renouvelables qui concourront à l'amélioration du niveau de vie et du bien-être de sa population dans une perspective de développement durable. Avec Hydro-Québec comme maître d'œuvre, le Québec peut et doit tirer profit de l'exploitation d'autres potentiels d'énergies renouvelables afin d'assurer les approvisionnements d'énergie nécessaires à son développement au meilleur coût possible et dans le respect des équilibres environnementaux.

Pour 2008 seulement, ce sont 4,5 milliards de dollars qui ont été investis par Hydro-Québec afin d'assurer aux Québécois une alimentation électrique suffisante, fiable et sécuritaire et d'en maximiser les retombées. De cette somme, 1,3 milliard de dollars ont été consacrés à l'avancement de projets majeurs tels que Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert et Gentilly-2. De plus, 200 millions de dollars ont été consacrés à la construction d'une ligne d'interconnexion avec l'Ontario afin de favoriser les ventes d'électricité hors Québec. Parallèlement à ces nouveaux projets, la société a poursuivi son plan global en matière d'efficacité énergétique, dont l'objectif est d'économiser 4,7 terawattheure à l'horizon 2010, pour un investissement global de 1 milliard de dollars de 2008 à 2010. Au total, les investissements prévus pour ces projets s'élèveront à 2,6 milliards de dollars en 2009 et à 2,5 milliards de dollars en 2010.

En ajoutant les projets de maintien et d'amélioration des infrastructures, l'ensemble des investissements d'Hydro-Québec pour 2009 et 2010 totaliseront plus de 10 milliards de dollars.

TABLEAU 11

### Investissements d'Hydro-Québec<sup>(1)</sup>

(en milliards de dollars)

	2008	2009	2010
<b>Projets majeurs</b>			
Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert	1,1	1,3	0,9
Gentilly-2 – projet de réfection	0,2	0,4	0,4
Interconnexion avec l'Ontario	0,2	0,3	0,1
Plan global en efficacité énergétique	0,3	0,3	0,3
Autres	0,3	0,3	0,8
<b>Sous-total</b>	<b>2,1</b>	<b>2,6</b>	<b>2,5</b>
<b>Projets réguliers<sup>(2)</sup></b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4,5</b>	<b>5,0</b>	<b>5,3</b>

(1) Année financière se terminant le 31 décembre.

(2) Principalement maintien et amélioration d'infrastructures.

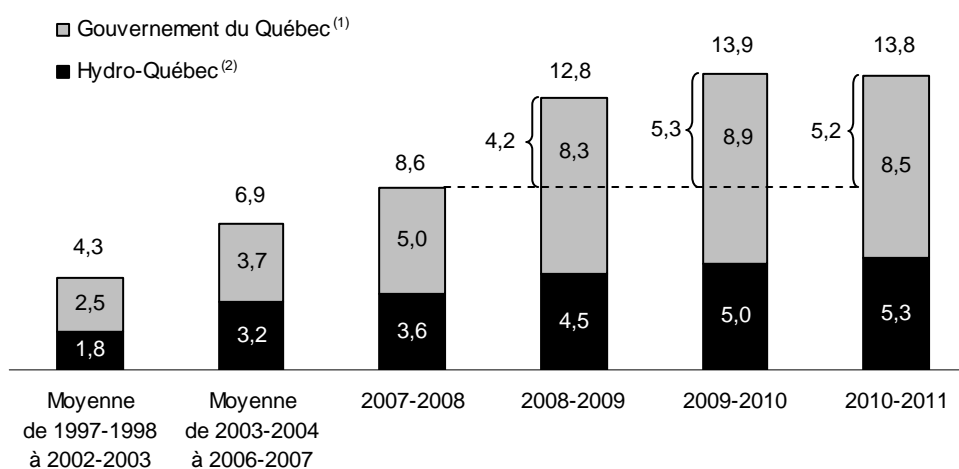
## □ Accélération des investissements du gouvernement et d'Hydro-Québec

Le gouvernement du Québec et Hydro-Québec accélèrent le rythme de réalisation des investissements au cours des années 2008-2009 à 2010-2011, lesquels atteindront 13,5 milliards de dollars en moyenne annuellement, soit des niveaux d'investissements qui n'ont pas été atteints depuis le début des années 80.

Au total, par rapport à 2007-2008, les investissements du gouvernement et d'Hydro-Québec augmenteront de 4,2 milliards de dollars en 2008-2009, de 5,3 milliards de dollars en 2009-2010 et de 5,2 milliards de dollars en 2010-2011, contribuant ainsi à soutenir la croissance de l'économie.

### GRAPHIQUE 5

#### Évolution des investissements du gouvernement et d'Hydro-Québec (en milliards de dollars)



(1) Excluant les investissements réalisés par les ministères et les organismes budgétaires ainsi que par les fonds spéciaux, à l'exception du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

(2) Année financière se terminant le 31 décembre.

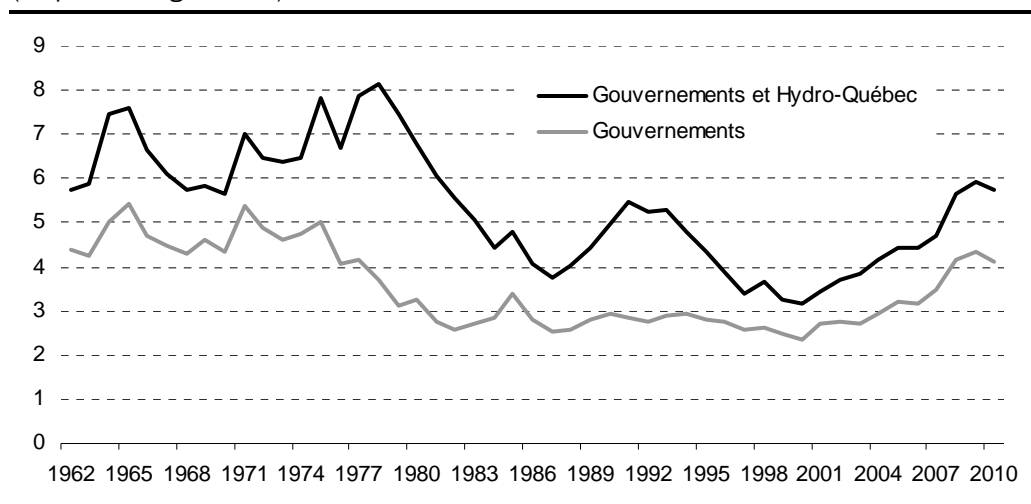


## ■ Une contribution majeure à la prospérité économique

Le total des investissements publics au Québec, incluant ceux du *Plan québécois des infrastructures*, d'Hydro-Québec, des municipalités et du gouvernement fédéral, atteindra 5,9 % du PIB en 2009, du jamais vu depuis plus de 25 ans.

GRAPHIQUE 6

### Investissements des gouvernements et d'Hydro-Québec au Québec (en pourcentage du PIB)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

En fait, les 13,5 milliards de dollars d'investissements prévus en moyenne de 2008 à 2013 par le gouvernement dans son *Plan québécois des infrastructures* et Hydro-Québec soutiendront plus de 100 000 emplois au Québec, soit 2,7 % des emplois totaux.

— Cela représente environ 7 800 emplois pour chaque milliard de dollars d'investissement public en infrastructures.

TABLEAU 12

### Emplois soutenus par les investissements du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec

	Valeur annuelle moyenne des investissements (en milliards de dollars)	Nombre annuel moyen d'emplois <sup>(1)</sup> (en unités)
2003-2004 à 2007-2008	7,2	56 300
2008-2009 à 2012-2013	13,5	105 800

(1) Ministère des Finances du Québec, estimé à partir du Modèle intersectoriel de l'Institut de la Statistique du Québec.



### 3. PERSPECTIVES POUR LE *BUDGET 2009-2010*

Avec la publication de ce document, le gouvernement atteint deux objectifs :

- introduire de nouvelles mesures pour soutenir l'économie et l'emploi;
- débiter le processus de consultation sur les orientations à privilégier pour soutenir l'économie dans le prochain budget.

Dans le cadre de la préparation du *Budget 2009-2010*, le ministère des Finances procédera, dans les prochaines semaines, à une mise à jour de l'ensemble du cadre financier du gouvernement qui tiendra compte, notamment :

- de l'évolution récente des perspectives économiques internationales, canadiennes et québécoises;
- de l'impact du budget du gouvernement fédéral prévu à la fin janvier 2009.

#### □ **Le contexte économique**

Lors de la publication du document *Le point sur la situation économique et financière du Québec* le 4 novembre dernier, la croissance anticipée du produit intérieur brut (PIB) réel s'élevait à 0,8 % en 2008 et à 0,6 % en 2009.

#### ■ **Évolution en 2008**

Les indicateurs économiques publiés récemment confirment la projection de la croissance économique au Québec pour l'année 2008. L'activité économique et l'emploi se sont maintenus à un niveau correspondant à celui attendu :

- les ventes au détail ont progressé de 5,6 % pour les dix premiers mois;
- les mises en chantier ont atteint 47 800 unités en 2008;
- les investissements réels des entreprises sont en hausse de 4,5 % pour les trois premiers trimestres;
- il s'est créé 30 000 emplois en 2008. De plus, le taux de chômage est resté inchangé, pour se situer en moyenne à 7,2 %.

Globalement, le PIB réel a augmenté de 1,1 % pour les trois premiers trimestres de 2008 par rapport à la même période de l'année précédente selon les dernières données publiées par l'Institut de la statistique du Québec le 19 décembre dernier, ce qui est plus élevé que la croissance de 0,8 % prévue pour l'année.

Ainsi, tel que prévu, la croissance de la demande intérieure a été suffisante pour compenser le recul de 2,9 % des exportations observé jusqu'ici et permettre une croissance économique globale positive.

## ■ Perspectives pour 2009

Pour 2009, la détérioration récente du contexte économique international assombrit les perspectives pour l'économie du Québec, l'une des économies les plus ouvertes sur le monde.

— Notre économie repose à 50 % sur les marchés d'exportation. Près de 75 % de nos exportations internationales sont destinées aux États-Unis.

Depuis le 4 novembre dernier, la prévision moyenne de croissance économique du secteur privé pour l'année 2009 a été révisée à la baisse tant pour les États-Unis que pour le Canada :

— aux États-Unis, elle est passée de 0,0 % à -1,3 % pour une révision de -1,3 %<sup>4</sup>;

— au Canada, elle est passée de 1,1 % à -0,1 % pour une révision de -1,2 %<sup>4</sup>.

Cette détérioration des perspectives de croissance aux États-Unis et au Canada se répercutera au Québec à la fois sur les exportations et sur la confiance des ménages et des entreprises.

— Aussi, pour le Québec, la croissance moyenne prévue par les prévisionnistes du secteur privé en 2009 est passée de 0,7 % à -0,5 % pour une révision de -1,2 %<sup>5</sup>.

Par ailleurs, la plupart des analystes soutiennent que le Québec est bien préparé à faire face au ralentissement de la croissance économique mondiale.

En injectant des liquidités de 6,9 milliards de dollars dans l'économie à partir de 2009, les nouvelles mesures annoncées aujourd'hui par le gouvernement du Québec permettront d'atténuer le ralentissement économique.

Les gouvernements du Canada et des États-Unis ont également annoncé leur intention d'agir vigoureusement afin de soutenir l'activité économique. Cela sera également bénéfique pour l'économie du Québec.

---

<sup>4</sup> Source : Consensus Economics.

<sup>5</sup> Relevé du ministère des Finances du Québec des prévisions du secteur privé réalisées entre le 1<sup>er</sup> et le 31 décembre 2008.

## ❑ Un incontournable : le prochain budget fédéral

Le prochain budget du gouvernement fédéral, qui sera présenté à la fin janvier 2009, sera déterminant pour le Québec. En effet, le gouvernement fédéral devra lui aussi contribuer à soutenir l'économie et maintenir son financement aux provinces.

Plus précisément, les demandes du gouvernement du Québec à l'égard du prochain budget fédéral sont claires, notamment :

- le maintien d'un programme de péréquation équitable;
- l'accélération des dépenses fédérales en matière d'infrastructures;
- le développement de mesures fédérales pour soutenir la formation, l'emploi et l'activité économique à court terme dans des secteurs industriels aux prises avec des difficultés particulières, dont les industries manufacturières et les secteurs de la forêt et des mines;
- le respect des juridictions provinciales en matière de commerce des valeurs mobilières.

La relance de l'économie est l'affaire de tous. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent travailler en étroite collaboration et partager l'objectif de soutenir l'activité économique afin de contrer le plus efficacement possible l'impact du ralentissement économique mondial sur l'emploi et le pouvoir d'achat de tous les citoyens.

## ❑ Le contexte budgétaire

Les plus récentes données économiques et fiscales permettent de confirmer que l'équilibre budgétaire pour l'année 2008-2009 pourra être maintenu. Tel qu'indiqué lors de la mise à jour économique et financière du 4 novembre dernier, l'utilisation de la réserve budgétaire va permettre de combler le manque à gagner aux revenus attribuable au ralentissement économique.

La révision des perspectives économiques et du cadre financier pour 2009-2010 et les années suivantes sera complétée pour le prochain budget. La mise à jour du cadre financier et des perspectives économiques qui s'effectuera au cours des prochaines semaines tiendra compte :

- de l'impact de la révision à la baisse des perspectives de croissance de nos principaux partenaires commerciaux sur l'économie québécoise;
- de l'impact du budget du gouvernement fédéral prévu à la fin janvier qui doit contenir des mesures additionnelles pour soutenir l'économie canadienne et québécoise;

— de l'impact du plan américain de soutien à l'économie des États-Unis qui sera présenté par la nouvelle administration Obama et dont bénéficiera notre économie.

### ■ **Se préparer à faire face à toute éventualité**

Avec l'incertitude qui continue de planer sur l'économie mondiale, tous les gouvernements doivent demeurer vigilants et se préparer à faire face à toute éventualité.

Ainsi, dans le cas où le gouvernement se trouverait confronté à un impact plus important qu'anticipé de la détérioration de l'économie sur ses revenus, des choix difficiles seraient nécessaires pour pouvoir à la fois maintenir l'équilibre budgétaire et soutenir davantage l'activité économique.

Dans cette situation, une option possible pour compenser un manque à gagner aux revenus pourrait être de suspendre temporairement les versements annuels au Fonds des générations. Ces versements sont effectués à partir de revenus dédiés, constitués pour l'essentiel des redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité.

Toutes les options envisageables, incluant l'utilisation éventuelle des revenus dédiés au Fonds des générations, devront faire l'objet de discussions dans le cadre de la consultation budgétaire.

### □ **Lancement des consultations pour le *Budget 2009-2010***

Soutenir l'économie et l'emploi est la priorité du gouvernement du Québec. Il faut agir dès maintenant et demeurer proactif dans l'avenir.

À cet effet, le gouvernement consultera les partis d'opposition ainsi que les représentants des groupes sociaux, syndicaux et économiques afin de dégager des pistes de solution visant à atténuer les impacts du ralentissement économique au Québec. Les trois tables de consultation déjà en place, composées des partenaires du marché du travail, des partenaires du développement économique et des partenaires du secteur financier, seront invitées à proposer leurs solutions. Les citoyens seront également appelés à contribuer à la réflexion par une consultation Internet.

C'est dans cet esprit que le gouvernement du Québec entreprend dès aujourd'hui ses consultations pour le *Budget 2009-2010* avec le présent énoncé économique.

# ANNEXE 1 : RAPPEL DES RÉDUCTIONS DU FARDEAU FISCAL

## Soutenir la consommation des particuliers

### □ Rappel des allègements fiscaux accordés aux particuliers depuis le début de 2008

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les particuliers bénéficient d'une baisse générale d'impôt de 950 millions de dollars. En ajoutant les nouvelles mesures annoncées jusqu'à aujourd'hui et en considérant l'indexation du régime fiscal, le gouvernement du Québec accordera ainsi 1,3 milliard de dollars de plus aux contribuables en 2008-2009.

Pour 2009-2010, les ménages profiteront d'allègements fiscaux additionnels de 2,0 milliards de dollars.

TABLEAU 13

### Allègements fiscaux des particuliers depuis le début de 2008

(en millions de dollars)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Réduction générale d'impôt de 950 M\$ au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	200	950	950
Mesures annoncées le 4 novembre 2008	—	3	40
Mesure annoncée le 19 décembre 2008 <sup>(1)</sup>	—	40	—
Mesure annoncée le 14 janvier 2009 <sup>(2)</sup>	—	—	250
Indexation du régime d'imposition en 2008	34	203	221
Indexation du régime d'imposition en 2009	—	69	410
Autres mesures prenant effet à compter de 2008	—	76	167
<b>TOTAL</b>	<b>234</b>	<b>1 341</b>	<b>2 038</b>

(1) Correspond à l'impact de la réduction de 25 % des retraits minimums des FERR en 2008.

(2) Correspond à l'impact de l'introduction du crédit d'impôt remboursable pour la rénovation et l'amélioration résidentielles.

## □ Hausse du revenu disponible des ménages à compter de 2008

Concrètement, pour les ménages, les effets des baisses d'impôt depuis le début de 2008 et de l'indexation du régime fiscal se traduisent par une amélioration importante du revenu disponible en 2008 et en 2009.

Pour un couple ayant deux enfants, en considérant l'ensemble des mesures mises en œuvre par le gouvernement du Québec et par le gouvernement fédéral, la hausse du revenu disponible en 2009 par rapport à 2007 est de :

- 1 204 \$ si le salaire est de 25 000 \$;
- 1 069 \$ si le salaire est de 50 000 \$;
- 1 689 \$ si le salaire est de 75 000 \$;
- 1 770 \$ si le salaire est de 100 000 \$.

TABLEAU 14

### Revenu disponible<sup>(1)</sup> en 2007, en 2008 et en 2009 d'un couple ayant deux enfants<sup>(2)</sup> – considérant l'impact des mesures québécoises et fédérales

(en dollars)

Revenu de travail du ménage	Revenu disponible			Variation de 2007 à 2009		
	2007	2008	2009	Québec : baisse d'impôt de 950 M\$ + indexation 2008 et 2009	Total : Québec et fédéral <sup>(3)</sup>	
				(\$)	(\$)	(%)
25 000	36 962	37 455	38 166	520	1 204	3,3
30 000	38 501	39 025	39 736	520	1 235	3,2
40 000	40 117	40 917	41 608	929	1 492	3,7
50 000	44 442	45 047	45 511	813	1 069	2,4
60 000	49 756	50 371	50 832	829	1 076	2,2
75 000	57 179	58 413	58 868	1 429	1 689	3,0
100 000	68 966	70 233	70 736	1 422	1 770	2,6
125 000	82 383	83 631	84 076	1 422	1 693	2,1

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le revenu disponible du ménage est égal à la somme du revenu de travail du chef du ménage, des paiements de transferts et des crédits d'impôt remboursables, moins les impôts sur le revenu et les cotisations obligatoires payées par le salarié (Régime de rentes du Québec, Assurance emploi, Régime québécois d'assurance parentale et Régime public d'assurance médicaments). Le revenu disponible tient compte des régimes québécois et fédéral.

(2) Couple ayant un seul revenu de travail.

(3) Incluant les variations dans les cotisations des travailleurs.



## □ Rappel des allégements fiscaux accordés aux particuliers depuis 2003

Depuis 2003, le gouvernement du Québec a réduit les impôts des particuliers et a complété une réforme majeure de l'aide aux familles. Si l'on considère l'ensemble des mesures introduites depuis 2003, les allégements fiscaux augmenteront le revenu disponible des ménages de 5,4 milliards de dollars en 2009.

TABLEAU 15

### Allégements fiscaux du Québec accordés aux particuliers depuis 2003 (en milliards de dollars)

	Pleine année 2009
Réduction générale d'impôt de 950 M\$ au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	1,0
Réforme de l'aide aux familles <sup>(1)</sup>	0,6
Prime au travail et déduction pour les travailleurs	0,9
Soutien additionnel aux aînés et aux aidants naturels	0,3
Crédit d'impôt remboursable pour la rénovation et l'amélioration résidentielles	0,3
Indexation du régime d'imposition <sup>(2)</sup>	1,9
Autres mesures	0,4
<b>TOTAL</b>	<b>5,4</b>

(1) Introduction du Soutien aux enfants en 2005, qui a remplacé les crédits d'impôt pour enfants à charge, la réduction d'impôt à l'égard des familles et l'allocation familiale.

(2) Indexation pour les années 2004 à 2009.

Toujours pour un couple ayant deux enfants, en considérant l'impact des mesures québécoises et fédérales, l'augmentation du revenu disponible en 2009 par rapport à 2003 est de :

- 6 454 \$, soit une hausse de 32,4 %, s'il n'y a aucun salaire;
- 9 667 \$, soit une hausse de 33,9 %, si le salaire est de 25 000 \$;
- 5 638 \$, soit une hausse de 14,1 %, si le salaire est de 50 000 \$;
- 6 934 \$, soit une hausse de 13,4 %, si le salaire est de 75 000 \$;
- 6 019 \$, soit une hausse de 9,3 %, si le salaire est de 100 000 \$.

TABLEAU 16

**Revenu disponible<sup>(1)</sup> en 2003, en 2008 et en 2009 d'un couple ayant deux enfants<sup>(2)</sup> – considérant l'impact des mesures québécoises et fédérales**  
(en dollars)

Revenu de travail du ménage	Revenu disponible			Variation de 2003 à 2009		
	2003	2008	2009	Impact des mesures québécoises <sup>(3)</sup>	Total : Québec et fédéral <sup>(4)</sup>	
				(\$)	(\$)	(%)
Aucun	19 895	25 817	26 349	2 883	6 454	32,4
15 000	23 795	33 145	33 677	5 381	9 883	41,5
25 000	28 499	37 455	38 166	4 813	9 667	33,9
30 000	30 594	39 025	39 736	3 984	9 142	29,9
40 000	34 580	40 917	41 608	2 440	7 028	20,3
50 000	39 874	45 047	45 511	1 906	5 638	14,1
60 000	44 845	50 371	50 832	2 198	5 987	13,4
75 000	51 934	58 413	58 868	2 648	6 934	13,4
100 000	64 717	70 233	70 736	1 918	6 019	9,3
125 000	77 780	83 631	84 076	1 918	6 296	8,1

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le revenu disponible du ménage est égal à la somme du revenu de travail du chef du ménage, des paiements de transferts et des crédits d'impôt remboursables, moins les impôts sur le revenu et les cotisations obligatoires payées par le salarié (Régime de rentes du Québec, Assurance emploi, Régime québécois d'assurance parentale et Régime public d'assurance médicaments). Le revenu disponible tient compte des régimes québécois et fédéral.

(2) Couple ayant un seul revenu de travail.

(3) Incluant les allègements fiscaux et les variations dans les paiements de transferts aux particuliers.

(4) Incluant les variations dans les cotisations des travailleurs.

Source : *Calculateur du revenu disponible*, site Internet du ministère des Finances ([www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)) et ministère des Finances du Québec.

## Soutenir l'investissement des entreprises

Au cours des dernières années, le gouvernement a réduit le fardeau fiscal des entreprises afin de soutenir l'économie et l'investissement, favorisant ainsi une hausse de la productivité des entreprises québécoises.

### □ Une réduction du fardeau fiscal de 1,9 milliard de dollars en 2011-2012

Dans l'ensemble, les mesures introduites par le gouvernement du Québec allégeront graduellement la charge fiscale des entreprises de 1,9 milliard de dollars par année à compter de 2011-2012, soit une baisse de 23 % du fardeau fiscal par rapport à l'année 2007-2008. Dans le contexte de la crise financière qui perturbe actuellement l'économie mondiale, la réduction du fardeau fiscal facilite les décisions d'investissement des entreprises en augmentant leurs liquidités.

TABLEAU 17

### Réduction du fardeau fiscal des sociétés (en millions de dollars)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
<b>Élimination de la taxe sur le capital</b>					
Élimination de la taxe sur le capital au 31 décembre 2010	749	976	1 275	1 649	2 036
Élimination en 2008 de la taxe sur le capital pour les sociétés manufacturières	—	220	225	92	—
<b>Sous-total</b>	<b>749</b>	<b>1 196</b>	<b>1 500</b>	<b>1 741</b>	<b>2 036</b>
<b>Crédit d'impôt remboursable à l'investissement et autres aides fiscales aux régions ressources</b>					
Crédit d'impôt à l'investissement de 5 %	—	30	60	80	100
Crédit d'impôt à l'investissement au taux majoré de 20 %, 30 % ou 40 % dans les régions ressources et autres mesures <sup>(1)</sup>	—	20	56	101	119
<b>Sous-total</b>	<b>—</b>	<b>50</b>	<b>116</b>	<b>181</b>	<b>219</b>
<b>Crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques</b>	<b>—</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>40</b>	<b>140</b>
<b>Autres mesures de réduction de l'impôt des sociétés et mesure de financement<sup>(2)</sup></b>	<b>- 274</b>	<b>- 386</b>	<b>- 401</b>	<b>- 432</b>	<b>- 493</b>
<b>TOTAL</b>	<b>475</b>	<b>880</b>	<b>1 245</b>	<b>1 530</b>	<b>1 902</b>
- En pourcentage du fardeau fiscal <sup>(3)</sup>	6 %	12 %	17 %	20 %	23 %
<b>- Impact additionnel par rapport à 2007-2008</b>	<b>—</b>	<b>405</b>	<b>770</b>	<b>1 055</b>	<b>1 427</b>

(1) Prolongation d'un an des crédits d'impôt pour la transformation dans les régions ressources, ainsi que prolongation et modification du crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec et du crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium.

(2) Les autres mesures de réduction de l'impôt des sociétés comprennent la mise en place du taux réduit d'imposition pour les PME, diverses bonifications des déductions pour amortissement de certains investissements et les bonifications du crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle. La mesure de financement est la hausse du taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés pour financer en partie l'élimination de la taxe sur le capital.

(3) Impôt sur le revenu des sociétés, taxe sur le capital et cotisation des employeurs au Fonds des services de santé.

Les principales mesures mises en place sont les suivantes :

- l'abolition complète de la taxe sur le capital dès 2008 pour les entreprises manufacturières et d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2011, pour les entreprises des autres secteurs;
- l'instauration d'un crédit d'impôt à l'investissement dans le *Budget 2008-2009*, qui s'applique au taux de 5 % partout au Québec, avec un taux majoré à 20 %, 30 % ou 40 % pour les investissements admissibles réalisés en régions ressources;
- la mise en place d'un crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques, correspondant à 30 % des salaires admissibles, favorisera les emplois liés aux activités à forte valeur ajoutée des entreprises spécialisées en technologie de l'information.

### □ **Le régime fiscal québécois renforce la compétitivité de nos entreprises**

Le régime fiscal applicable aux entreprises est compétitif et favorable à l'investissement, notamment en raison d'un faible taux d'impôt sur le revenu des sociétés, du mécanisme de remboursement de la taxe de vente sur les intrants associé au régime de la taxe de vente du Québec, de l'abolition de la taxe sur le capital et du nouveau crédit d'impôt à l'investissement.

- En 2012, lorsque les mesures québécoises et fédérales auront atteint leur plein effet, le régime québécois se classera parmi les plus compétitifs à l'échelle internationale.

### ■ **Un faible taux d'impôt sur le revenu des sociétés**

Au Québec, en considérant les régimes fiscaux québécois et fédéral, le taux d'imposition combiné sur les profits des sociétés sera de 26,9 % en 2012, soit un taux plus faible que celui prévu en moyenne dans les pays du G7.

- En 2000, le taux combiné au Québec s'établissait à 38,0 %.

### ■ **Le régime fiscal québécois encourage l'investissement**

Un autre avantage de la fiscalité au Québec est le traitement préférentiel offert aux entreprises qui investissent. En effet, le taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement (TEMI) au Québec, qui est égal à 21,5 % en 2008, est inférieur à celui de la plupart des provinces et comparable à la moyenne des pays de l'OCDE. En 2012, le TEMI au Québec sera de 16,2 %, soit un taux plus faible qu'en Alberta.

- **Le régime fiscal québécois contribue à maintenir la compétitivité des entreprises du secteur manufacturier**

Pour le secteur manufacturier, la fiscalité au Québec demeure concurrentielle même si l'on considère les impôts et les taxes applicables sur l'ensemble des coûts d'implantation et d'exploitation d'une entreprise, incluant le coût de la main-d'œuvre.

- Selon le modèle *Choix concurrentiels de KPMG*, qui compare la charge fiscale entre les juridictions, l'indice de compétitivité fiscale du Québec est similaire à celui du Canada et est près de 20 % inférieur à celui des États-Unis.



## ANNEXE 2 : LE PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2008-2013

### Tableaux détaillés

Les tableaux suivants présentent de façon détaillée :

- les investissements par type et par secteur d'intervention;
- les investissements par secteur d'intervention et par année;
- l'impact des investissements sur les dépenses du gouvernement.

TABLEAU 18

#### Investissements du Plan québécois des infrastructures 2008-2013 par type d'investissements et par secteur d'intervention (contribution du Québec, en millions de dollars)

Secteurs	Maintenance d'actifs			Amélioration et remplacement	Sous-total	Parachèvement	PQI 2008-2013
	Budget régulier	Résorption du déficit d'entretien sur 15 ans	Sous-total				
Réseau routier	8 378,0	2 070,0	10 448,0	1 336,8	11 784,8	4 366,5	16 151,3
Transport en commun	973,7	514,0	1 487,7	665,6	2 153,3	485,5	2 638,8
Infrastructures maritimes	—	—	—	350,0	350,0	—	350,0
Santé	4 325,4	1 051,8	5 377,2	2 127,2	7 504,4	1 277,5	8 781,9
Éducation	4 345,5	1 167,9	5 513,4	471,7	5 985,1	56,0	6 041,1
Culture	629,6	234,2	863,8	148,0	1 011,8	170,2	1 182,0
Infrastructures municipales	1 785,6	1 603,9	3 389,5 <sup>(1)</sup>	40,0	3 429,5	200,0	3 629,5
Logements publics	260,1	223,0	483,1	115,4	598,5	559,2	1 157,7
Recherche	17,4	—	17,4	100,0	117,4	802,2	919,6
Justice et sécurité publique	291,1	—	291,1	665,1	956,2	—	956,2
<b>TOTAL</b>	<b>21 006,4</b>	<b>6 864,8</b>	<b>27 871,2</b>	<b>6 019,8</b>	<b>33 891,0</b>	<b>7 917,1</b>	<b>41 808,1</b>

(1) Incluant une enveloppe de 1,2 G\$, visant la mise aux normes des installations de traitement de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées des municipalités comprises à la catégorie « Amélioration et remplacement » au PQI 2007-2012.

TABLEAU 19

**Investissements du *Plan québécois des infrastructures 2008-2013***  
**par secteur d'intervention et par année**  
 (contribution du Québec, en millions de dollars)

<b>Secteurs</b>	<b>2008-2009</b>	<b>2009-2010</b>	<b>2010-2011</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>	<b>Total</b>
Réseau routier	2 002,9	2 257,2	2 396,3	2 593,1	2 535,3	11 784,8
Transport en commun	542,3	567,9	537,0	343,6	162,5	2 153,3
Infrastructures maritimes	—	15,4	24,0	148,5	162,1	350,0
Santé	1 378,3	1 475,3	1 350,1	1 583,3	1 717,4	7 504,4
Éducation	1 300,7	1 278,6	1 119,3	1 133,4	1 153,1	5 985,1
Culture	191,5	235,9	259,1	155,8	169,5	1 011,8
Infrastructures municipales	542,1	738,6	647,7	748,8	752,3	3 429,5
Logements publics	92,8	94,7	128,9	143,7	138,4	598,5
Recherche	4,0	3,7	3,6	3,0	103,1	117,4
Justice et sécurité publique	165,4	265,6	218,3	225,2	81,7	956,2
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>6 220,0</b>	<b>6 932,9</b>	<b>6 684,3</b>	<b>7 078,4</b>	<b>6 975,4</b>	<b>33 891,0</b>
<b>Parachèvement</b>	<b>2 035,5</b>	<b>2 004,4</b>	<b>1 782,3</b>	<b>1 338,3</b>	<b>756,6</b>	<b>7 917,1</b>
<b>PQI 2008-2013</b>	<b>8 255,5</b>	<b>8 937,3</b>	<b>8 466,6</b>	<b>8 416,7</b>	<b>7 732,0</b>	<b>41 808,1</b>

TABLEAU 20

**Impact du *Plan québécois des infrastructures 2008-2013***  
**sur les dépenses du gouvernement**  
 (en millions de dollars)

	<b>2008-2009</b>	<b>2009-2010</b>	<b>2010-2011</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>
Impact du <i>Plan québécois des infrastructures 2008-2013</i>	288	576	848	1 099	1 377
Impact du <i>Plan québécois des infrastructures 2007-2012</i>	264	505	735	922	1 152
<b>IMPACT ADDITIONNEL DU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2008-2013</b>	<b>24</b>	<b>71</b>	<b>113</b>	<b>177</b>	<b>225</b>



## Principaux projets d'investissements

Plusieurs projets majeurs d'investissements sont déjà en cours de réalisation ou démarreront sous peu. Ces projets d'investissements stimuleront l'activité économique pendant la période de ralentissement<sup>6</sup>.

### □ Investissements dans le réseau routier : 16,2 milliards de dollars

Des investissements de 16,2 milliards de dollars sont prévus pour le réseau routier, dont 10,4 milliards de dollars au titre du maintien d'actifs. Ces investissements qui permettront de réduire le taux de déficience des chaussées et de poursuivre les travaux entrepris pour la réfection des ponts et des viaducs s'inscrivent notamment à l'égard des projets suivants :

- la construction d'une voie de contournement de l'île de Montréal, l'autoroute 30 (1 973 millions de dollars);
- le remplacement de l'échangeur Turcot, à Montréal (1 500 millions de dollars);
- le réaménagement de la route 185, entre l'autoroute 20 et la frontière du Nouveau-Brunswick (1 140 millions de dollars);
- le prolongement de l'autoroute 20, entre Cacouna et Mont-Joli (989 millions de dollars);
- l'élargissement à quatre voies de la route 175, entre Québec et Saguenay (905 millions de dollars);
- la construction d'un lien direct dans l'est de la métropole avec la couronne nord sur l'autoroute 25 (578 millions de dollars).

---

<sup>6</sup> Dans chacun des secteurs, le coût total des projets, incluant la contribution du gouvernement fédéral et des municipalités, s'il y a lieu, est mentionné entre parenthèses.

**❑ Investissements dans le transport en commun :  
2,6 milliards de dollars**

Des investissements de 2,6 milliards de dollars seront consacrés au transport en commun. Ces investissements s'inscrivent dans les orientations de la Politique du transport collectif visant à accroître l'achalandage de 8 % et l'offre de services de 16 % d'ici 2012. Des projets majeurs sont en cours de réalisation :

- l'achat des voitures de métro MR-63, permettant de remplacer 336 voitures mises en service en 1967 (1 206 millions de dollars);
- la poursuite du programme Réno-Système 2, visant le maintien des équipements fixes du métro de Montréal (644 millions de dollars);
- l'achat de 130 voitures et de 15 locomotives de trains de banlieue (576 millions de dollars);
- la mise en place d'une ligne de train de banlieue rapide entre l'est et le centre-ville de Montréal (300 millions de dollars);
- le remplacement de 410 autobus à plancher surbaissé de la Société de transport de Montréal (200 millions de dollars);
- le projet Rapibus, visant la mise en place d'un système de transport rapide en voie dédiée à Gatineau (195 millions de dollars).

**❑ Investissements dans les établissements de santé et de services sociaux : 8,8 milliards de dollars**

Des investissements de 8,8 milliards de dollars sont alloués au réseau de la santé et des services sociaux, dont 5,4 milliards de dollars pour le maintien des actifs des établissements (incluant le mobilier et les équipements) et la résorption des déficits d'entretien. Les investissements prévus permettront également :

- la construction, réalisée en mode partenariat public-privé, du Centre de recherche du Centre hospitalier de Montréal (CHUM), du Campus Glen du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et la rénovation du Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ);
- la rénovation des salles d'urgence, d'unités de radio-oncologie et de cardiologie;
- l'ajout de 1 000 lits en CHSLD.

**❑ Investissements dans les institutions d'enseignement :  
6 milliards de dollars**

Des investissements de 6 milliards de dollars sont prévus pour le réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur, dont 5,5 milliards de dollars pour le maintien d'actifs, la rénovation des immeubles et l'achat d'équipements.

**❑ Investissements dans les infrastructures municipales :  
3,6 milliards de dollars**

Des investissements de 3,6 milliards de dollars sont alloués au secteur des infrastructures municipales afin, notamment, d'aider les municipalités à compléter la mise aux normes de leurs installations de traitement de l'eau potable et l'assainissement de leurs eaux usées. Ces investissements permettront, entre autres, la réalisation de travaux de 600 millions de dollars pour les équipements de Baie-Comeau, Laval, Montréal, Shawinigan et Thetford Mines.

**❑ Investissements dans les équipements culturels :  
1,2 milliard de dollars**

Des investissements de 1,2 milliard de dollars seront consacrés à la culture, des projets majeurs étant également réalisés dans ce secteur, tels la construction de la nouvelle salle de l'Orchestre symphonique de Montréal, réalisée en mode partenariat public-privé, l'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec et du Musée des beaux-arts de Montréal, ainsi que la réalisation du Quartier des spectacles de Montréal.

**❑ Autres investissements**

De plus, d'autres investissements permettront de poursuivre le financement d'infrastructures de recherche, la réalisation des 24 000 logements sociaux prévus, la réfection de palais de justice et d'établissements de sécurité publique, ainsi que la mise à niveau des infrastructures maritimes.



## ANNEXE 3 : RAPPORT SUR LES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES PUBLIQUES RÉALISÉS EN 2007-2008

La Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques, adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 2007, édicte, entre autres, que la ministre responsable des infrastructures dépose à l'Assemblée nationale :

- le budget d'investissements;
- le rapport annuel de l'utilisation qui en a été faite.

En complément au *Plan québécois des infrastructures*, cette section présente les investissements du *Plan québécois des infrastructures 2007-2012* réalisés en 2007-2008, conformément aux dispositions de la Loi.

### □ Un taux de réalisation de près de 83 %

Des investissements de 5,0 milliards de dollars ont été réalisés dans l'ensemble des secteurs couverts par le *Plan québécois des infrastructures*, ce qui représente 82,8 % des investissements de 6,1 milliards de dollars prévus initialement.

Dans les secteurs de l'éducation, du réseau routier et des logements publics, les taux de réalisation ont atteint plus de 90 %.

Certains des investissements prévus n'ont cependant pu être réalisés en totalité, en raison notamment de la conclusion, en septembre 2008, de l'*Entente Canada-Québec sur les infrastructures*, ayant retardé la mise en œuvre de projets d'infrastructures municipales. De plus, certains projets plus complexes que prévu ont été retardés dans les autres secteurs, notamment dans les infrastructures de recherche et de sécurité publique. Enfin, la nécessité de convenir d'ententes préalables avec d'autres partenaires a occasionné des délais pour la réalisation de projets. Les investissements non réalisés seront reportés au cours des années subséquentes.

- Au réseau routier, près de 98 % des investissements prévus ont été réalisés pour un montant de 1 695 millions de dollars. En plus de la poursuite des grands chantiers des projets d'autoroute 25, 30, 50, 73 et des routes 175 et 185, les travaux ont été axés sur la conservation des chaussées et des structures ainsi que sur l'amélioration du réseau (réfection de 1 994 km de routes, interventions sur 574 structures, corrections sur 76 sites à risques d'accidents graves).
- En transport en commun, les investissements réalisés de 322 millions de dollars ont notamment permis l'avancement de la rénovation des systèmes de métro pour 122 millions de dollars (système de contrôle, remplacement des escaliers mécaniques, etc.) et l'octroi d'une aide financière de 41 millions de

dollars aux organismes de transport en commun pour le remplacement et l'achat d'autobus urbains.

- Dans le secteur de la santé et des services sociaux, une enveloppe de 441 millions de dollars a permis de procéder à des travaux d'entretien des immeubles (réfection de toitures, de systèmes électriques et mécaniques, de fenêtres, de panneaux électriques, etc.), et de procéder à des rénovations fonctionnelles dans l'ensemble des établissements du réseau. De plus, des investissements de 626 millions de dollars ont permis de remplacer ou rehausser des équipements médicaux et non médicaux, de finaliser divers projets, notamment en CHSLD et dans les urgences. Le Centre de radio-oncologie de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont (21,5 millions de dollars), les urgences de l'Hôtel-Dieu du Centre hospitalier de Sherbrooke (33 millions de dollars), de l'Hôpital Sacré-Cœur à Montréal (18 millions de dollars) et de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus à Québec (14,1 millions de dollars) ont notamment fait l'objet d'investissements majeurs.
- Dans le secteur de l'éducation, des investissements de 1 211 millions de dollars ont été réalisés, dont 821 millions de dollars afin de procéder à divers travaux de maintien d'actifs immobiliers, mobiliers et informatiques dans les trois réseaux, tel le remplacement de toitures, fenêtres, systèmes de chauffage et la mise aux normes des infrastructures. Les montants ont été alloués à raison de 525 millions de dollars au réseau primaire-secondaire, 135 millions de dollars au réseau collégial et 161 millions de dollars au réseau universitaire. En outre, une enveloppe de 98 millions de dollars a été affectée à des projets d'infrastructures de recherche.
- Des investissements de 90 millions de dollars ont été effectués en culture, dont 62 millions de dollars pour le maintien des équipements culturels à l'égard de 64 projets de restauration d'immeubles protégés et de 103 églises, du renouvellement d'expositions permanentes d'institutions muséales ainsi que la rénovation et l'agrandissement de musées régionaux, de bibliothèques et de salles de spectacles.
- Au titre des infrastructures municipales, le taux de réalisation s'élève à 53 % et s'explique par la conclusion de la nouvelle Entente Canada-Québec sur l'infrastructure en septembre 2008. Les municipalités sont les maîtres d'œuvre des travaux dans ce secteur, dont le financement est partagé avec le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral. Les investissements réalisés ont notamment permis de poursuivre la mise aux normes des usines d'eau potable et d'eaux usées.
- En matière de logements sociaux, plus de 90 % des investissements ont été réalisés, dont 26 millions de dollars ont été consacrés au maintien d'actifs des logements de type HLM (entretien et réfection des bâtiments, système de chauffage, électricité, etc.) et 128 millions de dollars ont permis de poursuivre la livraison de 60 nouveaux logements au Nunavik et de 3 043 logements AccèsLogis et Logement abordable Québec.

- Finalement, pour les secteurs de la recherche ainsi que de la justice et de la sécurité publique, les taux de réalisation d'environ 50 % résultent du report de certains projets dont la réalisation s'est avérée plus complexe que prévu, notamment à l'égard de l'établissement de détention de Bordeaux. Parmi les principales réalisations, notons le cofinancement de projets avec la Fondation canadienne pour l'innovation (52,6 millions de dollars) de même que la rénovation de palais de justice (16 millions de dollars) et d'établissements de détention (5,5 millions de dollars).

TABLEAU 21

## Investissements en 2007-2008 par type et par secteur d'intervention

(en millions de dollars)

Secteurs	Maintien d'actifs <sup>(1)</sup>	Amélioration et remplacement <sup>(2)</sup>	Sous-total	Parachèvement <sup>(3)</sup>	Total du PQI	Taux de réalisation
<b>Réseau routier</b>						
Budget prévu	1 163,1	31,8	1 194,9	535,1	<b>1 730,0</b>	
Total réalisé	1 162,1	19,0	1 181,1	513,4	<b>1 694,5</b>	97,9%
<b>Transport en commun</b>						
Budget prévu	338,4	13,6	352,0	150,8	<b>502,8</b>	
Total réalisé	217,9	43,4	261,3	60,4	<b>321,7</b>	64,0%
<b>Santé</b>						
Budget prévu	630,5	143,6	774,1	648,8	<b>1 422,9</b>	
Total réalisé	441,2	50,5	491,7	575,5	<b>1 067,2</b>	75,0%
<b>Éducation</b>						
Budget prévu	820,9	239,8	1 060,7	155,1	<b>1 215,8</b>	
Total réalisé	820,9	228,9	1 049,8	161,1	<b>1 210,9</b>	99,6%
<b>Culture</b>						
Budget prévu	89,0	—	89,0	25,6	<b>114,6</b>	
Total réalisé	76,8	—	76,8	13,5	<b>90,3</b>	78,8%
<b>Infrastructures municipales</b>						
Budget prévu	575,3	—	575,3	40,0	<b>615,3</b>	
Total réalisé	294,7	—	294,7	31,2	<b>325,9</b>	53,0%
<b>Logements publics</b>						
Budget prévu	36,8	—	36,8	145,9	<b>182,7</b>	
Total réalisé	36,8	—	36,8	128,0	<b>164,8</b>	90,2%
<b>Recherche</b>						
Budget prévu	0,1	—	0,1	182,8	<b>182,9</b>	
Total réalisé	0,1	—	0,1	91,0	<b>91,1</b>	49,8%
<b>Justice et sécurité publique</b>						
Budget prévu	23,9	66,5	90,4	—	<b>90,4</b>	
Total réalisé	24,1	23,8	47,9	—	<b>47,9</b>	53,0%
<b>TOTAL</b>						
Budget prévu	3 678,0	495,3	4 173,3	1 884,1	<b>6 057,4</b>	
Total réalisé	3 074,6	365,6	3 440,2	1 574,1	<b>5 014,3</b>	82,8%

(1) Les investissements pour le maintien d'actifs consistent à préserver les infrastructures publiques, incluant les immeubles et les équipements, pendant leur durée de vie utile, à en effectuer la mise aux normes et à assurer la santé et la sécurité de la population. Ils comprennent également les investissements nécessaires afin de résorber le déficit de leur entretien accumulé au fil des ans.

(2) Les investissements pour l'amélioration et le remplacement d'infrastructures visent à maintenir et à accroître le niveau de services en fonction des besoins prioritaires de la population.

(3) Les investissements pour le parachèvement de projets visent à poursuivre ceux amorcés avant octobre 2007.



## □ Un cadre de gestion rigoureux pour le maintien d'actifs

En ce qui a trait précisément aux investissements en maintien d'actifs, 3,1 milliards de dollars, soit 84 % des montants prévus, ont été réalisés.

Les investissements consacrés au maintien d'actifs ont été effectués selon les cadres de gestion mis en place dans chacun des secteurs concernés, établissant les besoins en maintien d'actifs en fonction de normes reconnues et des caractéristiques du parc d'infrastructures (âge, durée de vie utile, valeur de remplacement), tel que présenté au tableau suivant.

Les cadres de gestion spécifient également les modalités d'allocation des budgets, ainsi que la nature de reddition auxquelles sont soumises les instances responsables de la gestion, de l'autorisation et de la répartition des enveloppes.

Des systèmes de suivi sont également en implantation dans les ministères et organismes afin d'assurer une gestion rigoureuse des investissements en maintien d'actifs, tels le système Actifs + Réseau au ministère de la Santé et des Services sociaux et le Système informatisé de maintien d'actifs immobiliers des commissions scolaires (SIMACS) au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

TABLEAU 22

## Éléments majeurs des cadres de gestion des investissements en maintien d'actifs

Secteurs	Standards	Références	Valeur de remplacement (en G\$)	Déficit d'entretien (en G\$)
<b>Réseau routier</b>				
Chaussées	Indice international de rugosité	Banque mondiale	60,0	3,0
Structures	Pourcentage du nombre en bon état	Audits du ministère des Transports	23,9	5,1
<b>Transport en commun</b>				
Méto, trains	2,5 % de la valeur de remplacement (VR)	Durée de vie utile de 40 ans avec dépréciation linéaire	15,6	2,4
Autobus	Parc âgé de 8 ans en moyenne (moitié de la vie utile des autobus)	Norme convenue au programme ministériel	2,6	
Infrastructures maritimes (STQ)	Intervention à la moitié de la vie utile	Norme interne optimisant les coûts de réparation	1,1	—
<b>Santé et Services sociaux</b>				
Immeubles	2,0% de la VR	<i>American Hospital Association</i>	14,9	3,0
Rénovations fonctionnelles	1,0 % de la VR	<i>American Hospital Association</i>	—	—
Parc mobilier et équipements	—	—	4,0	—
<b>Éducation</b>				
Immeubles	2,0 % de la VR	<i>US National Research Council</i>	37,0	3,3
Parc mobilier et équipements	—	—	4,2	—
<b>Culture</b>				
Sociétés d'État	2,0 % de la VR	<i>US National Research Council</i>	1,0	0,1
Équipements culturels	2,0 % de la VR	<i>US National Research Council</i>	12,6	1,0
Biens patrimoniaux	3,0 % de la VR	<i>US National Research Council</i>		
Parc mobilier et équipements	—	—	0,2	—
<b>Infrastructures municipales</b>				
Installations	2,5 % de la VR	Durée de vie utile de 40 ans avec dépréciation linéaire	14,5	2,2
Conduites	1,0 % de la VR	Durée de vie utile de 100 ans avec dépréciation linéaire	60,0	6,8
<b>Logements sociaux</b>				
Immeubles	2,0 % de la VR	<i>US National Research Council</i>	7,5	1,8
<b>Justice et Sécurité publique</b>				
Immeubles	2,0 % de la VR	Audits de la Société immobilière du Québec	1,4	—
<b>TOTAL</b>			<b>260,5</b>	<b>28,7<sup>(1)</sup></b>

(1) Il s'agit du déficit total du parc, dont la résorption sera assumée par l'ensemble des partenaires. La part du Québec dans le financement de ce déficit s'établit à 20,5 G\$.



